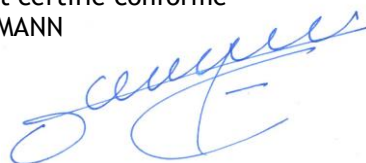


Pour extrait certifié conforme
Hervé DAMMANN
Président



DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Du procès-verbal il est littéralement extrait ce qui suit :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts), mentionné dans l'Annexe à ces comptes, et qui s'élève à 443.597,64 € (quatre-cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-quatre centimes).

En conséquence, l'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique prend acte que la Société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable.

L'Associé unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice net comptable de 234 119 477,59 €. Sur proposition du Président, il décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Le bénéfice de l'exercice :	+	234.119.477,59 €
- Le report à nouveau au 31 décembre 2024 de :	+	298.536.003,32 €

constituent le bénéfice distribuable de :	+	532.655.480,91 €
- Distribution d'un dividende de 13,10 € par action, soit, pour les 18 163 702 actions portant jouissance au 1 ^{er} janvier 2024 et donnant droit à un dividende :	-	237.944.496,20 €
- Dotation du solde en report à nouveau, soit	+	3.825.018,61 €
- Total du report à nouveau après affectation, soit	+	294.710.984,71 €

Le dividende, après déduction de l'acompte sur dividende de 10,50 euros par action déjà versé le 30 décembre 2024, sera mis en paiement au plus tard fin juin 2025 au siège social.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants de dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende/action (en €) ^(a)	Dividende total
2021	10,30	187.086.130,60 €
2022	13,10	237.944.496,20 €
2023	12,50	227.046.275,00 €

(a) Le dividende correspond à l'intégralité des revenus distribués au titre de l'exercice. La totalité du dividende était éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3° du CGI.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée.



Thales LAS France S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Thales LAS France S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Thales LAS France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Thales LAS France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Principes et méthodes comptables

La note 2 « Principes comptables mis en œuvre » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la préparation des états financiers de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et les informations fournies dans les notes de l'annexe et leur correcte application.

■ Estimations comptables

La direction générale de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses états financiers ainsi que les notes qui les accompagnent. Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les résultats sur les contrats de longue durée ainsi que les provisions pour risques et litiges.

■ Contrats de longue durée

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Contrats long terme » de l'annexe aux comptes annuels. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par votre société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

■ Risques et litiges

S'agissant des risques et des litiges, nous avons apprécié que les procédures en vigueur dans votre société permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Serge Pottiez



Thales LAS France S.A.S.

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
AU 31/12/2024**

SOMMAIRE

1.	COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
2.	BILAN.....
3.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
4.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIETE.....
	NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
	NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE
	NOTE 2.1. GENERALITES.....
	NOTE 2.2. CONTRATS LONG TERME
	NOTE 3 : RESULTAT D'EXPLOITATION
	NOTE 3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE
	NOTE 3.2. TRANSFERT DE CHARGES
	NOTE 4 : QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN
	NOTE 5 : RESULTAT FINANCIER
	NOTE 6 : RESULTAT EXCEPTIONNEL
	NOTE 7 : IMPOTS SUR LES SOCIETES
	NOTE 8 : SITUATION FISCALE DIFFEREE
	NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....
	NOTE 10 : TITRES DE PARTICIPATION.....
	NOTE 11 : STOCKS ET EN-COURS.....
	NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
	NOTE 12.1. PRINCIPES COMPTABLES
	NOTE 12.2. DETAIL DES PROVISIONS
	NOTE 12.3. PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL
	NOTE 13 : CREANCES, DETTES, CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
	NOTE 13.1. CREANCES
	NOTE 13.2. DETTES.....
	NOTE 13.3. DETAIL PAR NATURE DES CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION
	NOTE 13.4. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES
	NOTE 13.5. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....
	NOTE 14 : PARTIES LIEES
	NOTE 15 : ENGAGEMENTS HORS BILAN
	NOTE 15.1. ENGAGEMENTS DONNES
	NOTE 15.2. ENGAGEMENTS REÇUS.....
	NOTE 16 : COUVERTURES DE CHANGE.....
	NOTE 16.1. PRINCIPE COMPTABLE
	NOTE 16.2. COUVERTURES DE CHANGE
	NOTE 17 : EFFECTIF ACTIF FIN DE PERIODE.....
	NOTE 18 : PARTICIPATION DES SALAIRES.....
	NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....
	NOTE 20 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS
	NOTE 21 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
	NOTE 22 : PROCEDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

1. COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de produits finis		1 075 141	962 475
Etudes		14 713	11 637
Prestations de services		1 385 220	1 185 102
Chiffre d'affaires	Note 3	2 475 074	2 159 213
Refacturations de frais		38 890	41 788
Redevances		4 564	4 044
Autres produits de gestion courante		3 805	2 084
Autres produits d'exploitation		47 259	47 916
Production stockée		148 309	64 681
Production immobilisée		28 702	36 897
Subventions		19 581	19 886
Reprises sur provisions		125 761	133 424
Transferts de charges	Note 3	5 375	14 412
Total produits d'exploitation		2 850 061	2 476 430
Achats & variations de stocks et en-cours		(335 401)	(219 312)
Autres charges externes		(1 179 590)	(988 000)
Impôts & taxes		(37 822)	(36 790)
Salaires et traitements		(619 992)	(565 406)
Charges sociales		(288 598)	(247 500)
Dotations aux amortissements		(43 492)	(41 700)
Dotations aux provisions		(104 357)	(115 834)
Redevances		(978)	(7 746)
Pertes sur créances irrécouvrables		(983)	(5 789)
Autres charges de gestion courante		(10 939)	(24 037)
Total charges d'exploitation		(2 622 152)	(2 252 114)
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		227 909	224 315
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	Note 4	(506)	14 253
Intérêts financiers assimilés nets		53 810	46 092
Résultat sur opérations de change		(34)	(1 285)
Revenus de participation		11 765	10 256
Dotations aux provisions		(10 442)	(27 747)
Autres produits financiers		1 380	542
Résultat financier	Note 5	56 480	27 857
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		283 883	266 425
Résultat exceptionnel	Note 6	(4 611)	(4 047)
RESULTAT AVANT IMPOT		279 272	262 378
Impôt sur les sociétés	Note 7	(45 153)	(35 127)
RESULTAT NET		234 119	227 250

2. BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles, net	Note 9	445 322	421 943
Titres de participation	Note 10	57 116	54 106
Autres immobilisations financières	Note 9	274	277
Total actif immobilisé		502 712	476 326
Stocks et en-cours	Note 11	723 070	538 434
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 13	646 979	579 327
Clients et effets à recevoir	Note 13	3 590 566	3 543 731
Autres créances	Note 13	557 094	418 976
Comptes courants groupe (y compris intégration fiscale)	Note 13	1 577 891	1 587 671
Disponibilités		14 527	15 033
Charges constatées d'avance	Note 13	11 561	18 924
Ecart de conversion actif		5 024	3 551
Total actif circulant		7 126 712	6 705 647
TOTAL ACTIF		7 629 424	7 181 973

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social		199 801	199 801
Prime d'émission, de fusion ou d'apport		286 256	286 256
Réserves et report à nouveau		129 807	147 767
Résultat de l'exercice		234 119	227 250
Subvention d'investissement		384	439
Total capitaux propres		850 368	861 513
Avances conditionnées		3 120	3 120
Provisions pour risques et charges	Note 12	375 047	388 063
Dettes financières	Note 13	6 574	5 496
Comptes courants groupe (y compris intégration fiscale)	Note 13	21 717	7 434
Avances et acomptes reçus sur commandes	Note 13	4 114 212	3 826 295
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	990 744	906 954
Autres dettes	Note 13	873 739	798 485
Total dettes		6 006 987	5 544 664
Produits constatés d'avance	Note 13	388 950	381 192
Ecart de conversion passif		4 953	3 421
TOTAL PASSIF		7 629 424	7 181 974

3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 18 163 702 actions d'une valeur nominale de 11 euros intégralement détenues par Thales SA.

Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente ainsi :

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions investissement	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2023	199 801	286 256	21 990	297 747	238 530	494	1 044 818
Affectation résultat 2022				238 530	(238 530)		-
Dividendes versés				(237 944)			(237 944)
Acompte sur dividendes				(172 555)			(172 555)
Subventions investissement						(55)	(55)
Résultat 31 Décembre 2023					227 250		227 250
Au 31 décembre 2023	199 801	286 256	21 990	125 778	227 250	439	861 514
Affectation résultat 2023				227 250	(227 250)		-
Dividendes versés				(54 491)			(54 491)
Acompte sur dividendes				(190 719)			(190 719)
Subventions investissement						(55)	(55)
Résultat 31 Décembre 2024					234 119		234 119
Au 31 décembre 2024	199 801	286 256	21 990	107 817	234 119	384	850 368

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

NOTE 1 : Faits significatifs de l'exercice

La société Thales LAS France SAS a été notifiée d'un contrôle fiscal le 08 novembre 2023 portant sur les exercices 2021 et 2022. Ce contrôle est toujours en cours au 31/12/2024.

La société Thales LAS France SAS a également été notifiée d'un contrôle URSSAF le 19 février 2024. L'administration a adressé une proposition de rectification à hauteur de 2 184K€. La société Thales LAS France SAS conteste les principaux chefs de redressement à ce jour.

En 2024, Thales LAS France SAS a procédé à l'acquisition de la société AEROMAPPER pour 6 709K€ et une augmentation de capital pour GenF pour 1 000K€

NOTE 2 : Principes comptables mis en œuvre

NOTE 2.1. Généralités

Les comptes sociaux annuels de Thales LAS France SAS sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC no 2014-03 et ses règlements modificatifs. Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2024 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2023 dans leurs méthodes d'établissement.

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros (K€) à l'exception des informations par action.

Les comptes de la société Thales LAS France SAS sont consolidés par intégration globale par la société THALES, actionnaire à 100%.

Les comptes consolidés de l'ensemble constitué par la société Thales LAS France SAS et ses filiales sont établis par THALES S.A., SIREN 552.059.024, 4 rue de la Verrerie, 92190 Meudon.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège de THALES SA ou sur le site internet du Groupe (thalesgroup.com), rubrique investisseurs.

NOTE 2.2. Contrats long terme

Les produits et les charges des contrats long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement des dépenses. Toutefois, lorsque l'avancement des dépenses et l'avancement basé sur les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées en fonction du pourcentage d'avancement des contrats concernés, à l'exception des provisions pour pertes à terminaison qui sont intégralement constatées dès leur origine.

Toute perte probable sur un contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes ».

La comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge relatifs à ces contrats lors d'un arrêté comptable dépend principalement des estimations de chiffre d'affaires et de marge à terminaison, incluant notamment des provisions pour risques techniques et commerciaux, des coûts encourus à date au regard des coûts totaux estimés à terminaison.

NOTE 3 : Résultat d'exploitation

NOTE 3.1. Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique se répartit comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES		
France	1 555 990	1 450 964
Export	919 084	708 249
TOTAL	2 475 074	2 159 213

NOTE 3.2. Transfert de charges

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 5 375K€ et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Transferts de charges		
	(5 375)	(14 412)
Transfert de charges liées aux restructurations	(4 308)	(4 512)
Remboursement de sinistre	(1 014)	(94)
Coûts salariaux	(53)	(9 806)

NOTE 4 : Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts de résultat inscrites en compte de résultat s'analysent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
QUOTES-PARTS DE RESULTAT	506	14 253
GIE Euro art international	-	15 000
Régularisation sur quote-part provision exercice antérieur	-	8 000
Estimation quote-part sur exercice en cours	-	7 000
GIE Eurosam	506	(760)
Régularisation sur quote-part provision exercice antérieur	-	(50)
Estimation quote-part sur exercice en cours	506	(710)
Autres	-	13
Régularisation sur quote-part provision exercice antérieur - Simulavia	-	13

NOTE 5 : Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts financiers assimilés nets	53 810	46 092
Intérêts sur comptes courants	54 815	46 437
Intérêts sur trésorerie	12	40
Intérêts sur dettes commerciales et autres dettes diverses	(1 017)	(385)
Intérêts moratoires	1 373	547
Revenus des participations	11 765	10 256
Résultat de change (y compris dotations/reprises)	(34)	(1 285)
Gains de change	12 251	8 070
Pertes de change	(12 284)	(9 355)
Autres résultats financiers	(10 435)	(27 752)
Dotations/Reprises aux provisions pour indemnités de fin de carrières et autres avantages	(5 742)	(20 547)
Dotations/Reprises pour dépréciation liées à des participations	(4 700)	(7 200)
Autres	7	(5)
RESULTAT FINANCIER	56 479	27 857

(a) La dépréciation des titres de participation à hauteur de de 4 700K€ se rapporte à la participation de Thales-Raytheon System Air and Missile Defense Command and Control.

NOTE 6 : Résultat exceptionnel

Les composantes du résultat exceptionnel s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Eléments liés au personnel	(1 616)	(1 818)
Provisions pour restructuration - NET -	1 037	882
Personnel- restructuration	(2 653)	(2 700)
Immobilisations	(1 259)	(1 324)
Quote-part des subventions d'investissement virée	55	55
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	(31)	(651)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1 283)	(728)
Autres	(1 396)	(904)
Autres charges & produits exceptionnels	(1 145)	(1 415)
Dotations/Reprises Autres charges & produits exceptionnels	(590)	511
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 611)	(4 047)

NOTE 7 : Impôts sur les sociétés

La société Thales LAS France SAS fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe Thales dans le cadre du régime prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Thales LAS France SAS supporte l'impôt, comme en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé en charge correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Le détail de l'impôt sur les bénéfices à la clôture des exercices 2024 et 2023 s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	(45 153)	(35 127)
Impôt sur les sociétés relatifs à l'exercice	(44 866)	(36 436)
Impôts sur les sociétés France	(75 102)	(61 042)
Crédit d'impôt recherche	29 869	29 059
Crédit d'impôt famille	500	494
Crédit d'impôt mécénat	254	100
Crédit impôts Etranger	-	-
Impôts sur les bénéfices – Etranger (a)	(386)	(5 047)
Impôts sur les sociétés relatifs aux exercices antérieurs	(287)	1 309
Crédit d'impôt art-238	6 045	1 309
Impôts sur les sociétés France	(3 548)	-
Crédit d'impôt recherche	(2 890)	-
Crédit d'impôt mécénat	106	-

(a) Les impôts sur les bénéfices à l'étranger incluent 4 500K€ d'imposition relative à Euro ART International basé Allemagne, sur l'exercice 2023.

NOTE 8 : Situation fiscale différée

L'allègement de la dette future d'impôt sur les sociétés résulte de différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal dues essentiellement à des provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement et notamment des provisions pour retraite.

La base d'allègement de la dette future s'élève à 325 784K€ au 31 décembre 2024 contre 301 726K€ à fin 2023.

Les impôts différés correspondants ne sont pas comptabilisés.

NOTE 9 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

- **Valeurs brutes :**

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2014-03). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective.

La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, et portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère amortissable.

Les immobilisations louées en crédit-bail ou en location-vente, selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, ne sont pas comptabilisées et sont présentées le cas échéant en engagement hors bilan.

- **Immobilisations incorporelles :**

Les fonds de commerce font l'objet d'une évaluation à chaque clôture afin de vérifier que celle-ci est supérieure à sa valeur nette comptable.

Pour le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles hors fonds de commerce (décrit ci-avant), la durée d'utilisation retenue est de 3 années pour les logiciels.

L'amortissement du fonds de commerce est calculé suivant le mode linéaire permettant de prendre en compte sa dépréciation économique selon une durée d'utilisation de 20 ans (date de la dernière annuité d'amortissement en 2014).

- **Immobilisations corporelles :**

Les terrains, constructions et équipements figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations selon les durées d'utilisation. Les plus ou moins values sur cessions d'actifs immobilisés apparaissent dans le « Résultat exceptionnel ».

Pour le calcul des amortissements des immobilisations corporelles, les durées d'utilisation retenues sont :

- 10 à 20 ans pour les agencements et aménagements des constructions
- 3 à 10 ans pour les installations techniques, matériel et outillage industriels
- 5 à 12 ans pour les autres immobilisations corporelles (mobilier, matériel informatique).

- **Immobilisations financières :**

Les titres de participation sont évalués à leur coût de revient déprécié sur la base de leur valeur d'utilité. L'appréciation de la valeur d'utilité tient notamment compte de la quote-part de capitaux propres détenue, des perspectives de rentabilité et de la valeur du marché.

Valeurs des immobilisations à l'actif du bilan

- **Détail par nature :**

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeurs brutes	Amort.&Dépréc. cumulées	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amort.&Dépréc. cumulées	Valeurs nettes
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	560 031	(347 540)	212 491	558 154	(343 209)	214 946
Fonds de commerce	464 940	(255 952)	208 988	464 940	(255 952)	208 988
Autres immobilisations incorporelles	95 004	(91 588)	3 416	93 176	(87 257)	5 919
Immobilisations en cours	87	-	87	38	-	38
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	711 532	(478 701)	232 831	651 804	(444 807)	206 997
Terrains et constructions	225 450	(170 047)	55 403	212 058	(161 237)	50 821
Installations techniques, matériels et outillages industriels	335 239	(265 769)	69 470	315 060	(246 505)	68 555
Autres immobilisations corporelles	66 743	(42 885)	23 858	61 224	(37 065)	24 159
Immobilisations en cours	84 090	-	84 090	63 462	-	63 462
Avances et acomptes sur immobilisations	10	-	10	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	103 090	(45 700)	57 390	95 383	(41 000)	54 383
Titres de participation	102 816	(45 700)	57 116	95 106	(41 000)	54 106
Autres titres	15	-	15	15	-	15
Prêt,dépôt et autres immobilisations	259	-	259	262	-	262
TOTAL GENERAL	1 374 653	(871 941)	502 712	1 305 341	(829 016)	476 326

- **Evolution des immobilisations nettes :**

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total immobilisations
Valeurs nettes au 31/12/2022	220 591	175 566	46 198	442 355
Acquisitions	1 320	66 017	15 400	82 737
Cessions	-	(651)	-	(651)
Dotations aux amortissements	(6 965)	(34 735)	-	(41 700)
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	(7 200)	(7 200)
Reprises aux provisions pour dépréciation	-	800	-	800
Autres	-	-	(16)	(16)
Valeurs nettes au 31/12/2023	214 946	206 997	54 383	476 326
Acquisitions	1 914	69 093	7 709	78 716
Cessions	(37)	(9 376)	-	(9 413)
Dotations aux amortissements	(4 332)	(34 440)	-	(38 772)
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	(4 700)	(4 700)
Reprises aux provisions pour dépréciation	-	547	-	547
Autres	-	10	-	10
Valeurs nettes au 31/12/2024	212 491	232 831	57 390	502 712

NOTE 10 : Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de critères fondés sur les perspectives de rentabilité, sur le patrimoine, sur les valeurs issues de transactions récentes ou sur la valeur boursière des titres détenus le cas échéant.

Les perspectives de rentabilité sont déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation futurs sur une durée de trois ans et d'une valeur terminale.

Dans certains cas particuliers (acquisitions récentes, résultats annuels non normatifs...), la valeur terminale est déterminée à partir de projections réalisées sur une durée appropriée.

Les flux de trésorerie retenus sont issus de l'exercice de prévisions sur deux ans, établi selon les procédures du Groupe. Ces flux reflètent au cas particulier la meilleure estimation du management dans le contexte économique actuel.

Les hypothèses retenues en matière de croissance de l'activité et de valeur terminale sont fondées sur une approche raisonnable et spécifique à chaque secteur (valeur terminale basée sur la moyenne du résultat opérationnel courant des deux années, croissance limitée à 2 %). Le taux d'actualisation retenu en 2024 comme en 2023 s'élève à 8 %.

Evolution des titres de participation

	31/12/2023					31/12/2024
	% Détention	Valeurs brutes	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeurs brutes
Titres de participation		95 106	7 709	-	-	102 815
BEL- Thales systems Limited	5%	386	-	-	-	386
Junghans Microtec GmbH	45%	37 800	-	-	-	37 800
TRS AMDC2	50%	56 400	-	-	-	56 400
MOSS SAS	50%	20	-	-	-	20
Optrolead	50%	500	-	-	-	500
AEROMAPPER	100%	-	6 709	-	-	6 709
GenF	100%	-	1 000	-	-	1 000

	31/12/2023					31/12/2024
	% Détention	Provisions pour dépréciation	Dotations provisions	Reprises provisions	Autres mouvements	Provisions pour dépréciation
Titres de participation		(41 000)	(4 700)	-	-	(45 700)
BEL- Thales systems Limited	5%	-	-	-	-	-
Junghans Microtec GmbH	45%	-	-	-	-	-
TRS AMDC2	50%	(41 000)	(4 700)	-	-	(45 700)
MOSS SAS	50%	-	-	-	-	-
Optrolead	50%	-	-	-	-	-
AEROMAPPER	100%	-	-	-	-	-
GenF	100%	-	-	-	-	-

	31/12/2023					31/12/2024
	% Détention	Valeurs nettes	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeurs nettes
Titres de participation		54 106	7 709	(4 700)	-	57 115
BEL- Thales systems Limited	5%	386	-	-	-	386
Junghans Microtec GmbH	45%	37 800	-	-	-	37 800
TRS AMDC2	50%	15 400	-	(4 700)	-	10 700
MOSS SAS	50%	20	-	-	-	20
Optrolead	50%	500	-	-	-	500
AEROMAPPER	100%	-	6 709	-	-	6 709
GenF	100%	-	1 000	-	-	1 000

Informations financières sur les participations

1% capital Thales LAS France :

Informations financières Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
- Junghans Microtec GmbH	1 091	43 589	45%	37 800	37 800	-	-	167 995	21 732	7 696	
- Thales Raytheon Systems Air And Missile Defense Command And Control SAS	124	169	50%	56 400	15 400	-	-	43 916	62	-	
- Aerromapper (a)	40	681	100%	6 709	6 709	-	-	1 474	252	-	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (détenues à + 50%)											
- Filiales françaises	-	-	-	1 000	1 000	-	-	-	-	-	
- Filiales étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
- Participations dans les sociétés françaises	-	-	-	520	520	-	-	-	-	-	
- Participations dans les sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(a) Donnée 2023, les états financiers de 2024 n'étant pas encore disponibles

NOTE 11 : Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût standard. Une dépréciation est constituée en fonction de la rotation des articles ou lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente.

Les en-cours sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'oeuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique dans le secteur industriel de Thales, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

Les articles fabriqués et toujours en stock ont été valorisés en tenant compte des frais d'achat, de magasin et de support aux activités de production.

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeur nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeur nettes
Matières premières et approvisionnements	101 245	(18 446)	82 798	76 667	(20 247)	56 421
En-cours de production de biens et de services	105 197	(15 413)	89 785	90 329	(9 244)	81 085
Produits intermédiaires et finis	616 422	(65 934)	550 487	476 478	(75 550)	400 928
TOTAL	822 863	(99 793)	723 070	643 474	(105 041)	538 434

NOTE 12 : Provisions pour risques et charges

NOTE 12.1. Principes comptables

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats long terme**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible, pour la totalité de celle-ci.

- **Garanties données aux clients**

La provision est évaluée en tenant compte des engagements contractuels de garantie et des charges antérieurement constatées.

- **Provisions pour restructuration**

Les coûts des actions de restructuration sont provisionnés dès lors qu'ils constituent un passif résultant d'une obligation de la société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la société n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont présentés dans le « Résultat Exceptionnel ».

NOTE 12.2. Détail des provisions

	31/12/2023			31/12/2024
Provisions pour risques et charges	Provisions	Dotations	Reprises	Provisions
Provisions pour garanties données aux clients	65 920	27 720	(31 012)	62 628
Provisions pour pertes à terminaison	34 130	12 486	(14 182)	32 434
Provisions pour amendes et pénalités	26 905	5 303	(5 904)	26 304
Provisions pour pertes de change	177	291	(177)	291
Provisions pour risques sur contrats	40 056	8 267	(10 907)	37 415
Provisions pour risques autres	17 593	5 418	(11 400)	11 611
Provisions pour risques	184 780	59 482	(73 583)	170 682
Provisions pour pensions et obligations similaires	190 353	22 572	(20 961)	191 964
Provisions pour restructuration	1 037	-	(1 037)	-
Provisions pour remises en état sites	5 161	-	(180)	4 981
Provisions pour risques environnementaux	1 993	1 717	(978)	2 731
Provisions pour impôt (a)	3 701	928	(339)	4 290
Provisions pour autres charges	1 040	-	(641)	399
Provisions pour charges	203 284	25 216	(24 137)	204 365
TOTAL GENERAL	388 063	84 698	(97 720)	375 047

(a) La provision pour impôts est principalement constituée du risque supporté par les établissements stables localisés en Tanzanie pour un montant de 2 752K€ et en Bolivie pour un montant de 1 039K€.

La table ci-dessous fait état des provisions sur actifs :

	31/12/2023			31/12/2024
Provisions sur actif	Provisions	Dotations	Reprises	Provisions
Actif immobilisé	45 657	4 700	(547)	49 810
Provisions sur immobilisations incorporelles	4 110	-	-	4 110
Provisions sur immobilisations corporelles	547	-	(547)	-
Provisions sur titres de participation	41 000	4 700	-	45 700
Actif circulant	114 939	30 587	(32 704)	112 822
Provisions sur stocks et en cours	105 040	24 446	(29 694)	99 793
Provisions sur comptes clients	7 916	4 539	(2 694)	9 760
Autres provisions pour dépréciation	1 983	1 602	(316)	3 269
TOTAL GENERAL	160 596	35 287	(33 251)	162 632

La table ci-dessous fait état des reprises utilisées et non utilisées :

Provisions pour risques et charges	Reprise		
	Montant	Utilisées	Non utilisées
Provisions pour garanties données aux clients	(31 012)	(28 718)	(2 294)
Provisions pour pertes à terminaison	(14 182)	(14 182)	-
Provisions pour amendes et pénalités	(5 904)	(5 919)	15
Provisions pour pertes de change	(177)	(177)	-
Provisions pour risques sur contrats	(10 907)	(7 821)	(3 087)
Provisions pour risques autres	(11 400)	(6 765)	(4 634)
Provisions pour risques	(73 583)	(63 583)	(10 000)
Provisions pour pensions et obligations similaires	(20 961)	-	(20 961)
Provisions pour restructuration	(1 037)	(992)	(45)
Provisions pour remises en état sites	(180)	(180)	-
Provisions pour risques environnementaux	(979)	(530)	(450)
Provisions pour impôt	(339)	(162)	(176)
Provisions pour autres charges	(641)	(641)	-
Provisions pour charges	(24 137)	(2 505)	(21 632)
TOTAL GENERAL	(97 720)	(66 088)	(31 632)

Provisions sur actif	Reprise		
	Montant	Utilisées	Non utilisées
Actif immobilisé	(547)	(547)	-
Provisions sur immobilisations corporelles	(547)	(547)	-
Actif circulant	(32 704)	(579)	(32 125)
Provisions sur stocks et en cours	(29 694)		(29 694)
Provisions sur comptes clients	(2 694)	(579)	(2 115)
Autres provisions pour dépréciation	(316)		(316)
TOTAL GENERAL	(33 251)	(1 126)	(32 125)

NOTE 12.3. Provisions pour retraite et autres avantages au personnel

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de retraite obligatoire (Sécurité sociale, régimes complémentaires AGIRC-ARCCO) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues. La Société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire.

Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel.

La société Thales LAS France SAS comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation,
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre projeté et réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier,
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

	Retraite	Autres avantages à long terme	TOTAL
Provision au 31 décembre 2023	169 669	20 684	190 353
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 558	2 011	12 569
Modification, réduction et liquidation de régimes	-	-	-
Charge ou (produit) financier :	4 894	848	5 742
* Intérêts nets	5 350	647	5 997
* (Gains) pertes actuariels	(456)	201	(255)
Prestations et contributions versées	(15 325)	(1 804)	(17 129)
Autres	314	115	429
Provision au 31 décembre 2024	170 110	21 854	191 964
Dont :			
Engagements	170 110	21 854	191 964
Placements	-	-	-

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,39%	3,12%
Taux d'inflation	2,03%	2,22%
Taux moyen d'augmentation des salaires	3,62%	3,81%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	10	10

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les calculs actuariels définitifs à fin décembre 2024 sont établis en prenant en compte :

- Les mutations intervenues du 1er décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024.
- Les prestations réelles versées entre le 1er décembre 2023 et le 30 novembre 2024.

NOTE 13 : Créances, dettes, charges et produits constatés d'avance

Les créances et les dettes libellées en devises sont revalorisées au cours de clôture.

NOTE 13.1. Créances

Les créances d'exploitation sont présentées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

L'échéance normale des créances clients est inférieure à un an.

Thales LAS France SAS a cédé ses créances sur l'Etat français dans le cadre de la loi Dailly. Thales SA intervient comme garant des obligations des filiales envers la banque.

Dans le cadre de la centralisation de Trésorerie du Groupe, Thales SA reçoit le produit des cessions et prend en charge les intérêts à payer. L'opération est neutre pour la filiale.

Le montant des créances cédées en 2024, et restant à recouvrer est de : 9 685K€.

NOTE 13.2. Dettes

Les dettes financières, d'un montant total de 6 574K€ au 31 décembre 2024 contre 5 496K€ au 31 décembre 2023, concernent essentiellement la juste valeur de dérivés de change.

Les avances clients, d'un montant de 4 114 212K€ au 31 décembre 2024 contre 3 826 295K€ au 31 décembre 2023, sont imputables selon les termes de livraison des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut pas être précisé compte tenu de l'incertitude qui pèse sur les dates effectives de livraison.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 818 642K€ au 31 décembre 2024 contre 759 553K€ au 31 décembre 2023 et sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 13.3. Détail par nature des créances et dettes d'exploitation

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Total Créances d'exploitation	6 385 559	(13 028)	6 372 530	6 139 604	(9 899)	6 129 705
Avances et acomptes versés sur commandes	649 435	(2 456)	646 979	580 931	(1 604)	579 327
Clients et comptes rattachés	3 600 327	(9 760)	3 590 566	3 551 647	(7 916)	3 543 731
Groupe et associés inclus intégration fiscale	1 577 891	-	1 577 891	1 587 671	-	1 587 671
Créances fiscales et sociales	551 810	-	551 810	405 697	-	405 697
Autres créances	6 096	(812)	5 284	13 658	(379)	13 279
Total Dettes d'exploitation	6 000 412	-	6 000 412	5 539 169	-	5 539 169
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 114 212	-	4 114 212	3 826 295	-	3 826 295
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	990 744	-	990 744	906 954	-	906 954
Dettes fiscales et sociales	822 791	-	822 791	759 553	-	759 553
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 556	-	23 556	13 431	-	13 431
Groupe et associés inclus intégration fiscale	21 717	-	21 717	7 434	-	7 434
Autres dettes	27 392	-	27 392	25 501	-	25 501

DOTATIONS ET REPRISES SUR CREANCES ET DETTES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Provision	Dotation	Reprise	Provision	Dotation	Reprise
Avances et acomptes versés sur commandes	(2 456)	852	-	1 604	-	-
Clients et comptes rattachés	(9 760)	4 539	(2 694)	7 916	4 162	(11 445)
Autres créances	(812)	749	(316)	379	316	(483)
	(13 028)	6 140	(3 010)	9 899	4 478	(11 928)

NOTE 13.4. Echancier des créances et des dettes

	31/12/2024			
	Montants	A 1 an au plus	A plus d'1 ans	A plus de 5 ans
Créances				
Prêts (1)	65	65	-	-
Autres immobilisations financières	194	190	4	-
Autres créances clients	3 600 327	3 600 327	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 315	2 291	24	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat et autres collectivités:				
- TVA	530 010	530 010	-	-
- diverses sociaux	19 484	19 484	-	-
Groupe et associés	1 577 891	1 577 891	-	-
Débiteurs divers	6 096	6 096	-	-
Charges constatées d'avance	11 561	11 561	-	-
Total	5 747 944	5 747 916	28	-

	31/12/2024			
	Montants	A 1 an au plus	A plus d'1 ans et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes				
Emprunt, dettes	6 574	6 574	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	990 744	990 744	-	-
Personnel et comptes rattachés	225 520	225 520	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	114 387	114 387	-	-
Etat et autres collectivités:				
- TVA	458 899	458 899	-	-
- impôt bénéfice	3 764	3 764	-	-
- autres impôts	20 221	20 221	-	-
Dettes immobilières, comptes rattachés	23 556	23 556	-	-
Groupe et associés	21 717	21 717	-	-
Autres dettes	27 392	27 392	-	-
Produits constatés d'avance	388 950	388 950	-	-
Total	2 281 724	2 281 724	-	-

NOTE 13.5. Charges et produits constatés d'avance

	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	11 561	18 924
> Contrats long terme et soultes	10 541	16 599
> Autres	1 020	2 325
Produits constatés d'avance (a)	388 950	381 192
> Contrats long terme et soultes	388 838	381 065
> Autres	112	127

(a) Les produits constatés d'avance comprennent les factures à établir créditrices.
Les produits constatés d'avance sont générés lorsque la facturation est supérieure au chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement des coûts.

NOTE 14 : Parties liées

- **Redevance pour frais de siège**

Le montant facturé par Thales SA à Thales LAS France SAS au titre de la redevance pour frais de siège est inclus dans les autres charges.

- **Transactions avec les parties liées**

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC1) et compte tenu du changement de périmètre du contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France SAS, en tant que sous-traitant et actionnaire de Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control SAS, supporte une partie des conséquences financières liées à cette modification.

Cette décision se traduit dans les comptes de la société à la fin de l'exercice 2024 par une charge de 1 691K€ enregistrée en "Autres charges d'exploitation" contre 722K€ à fin 2023.

La part des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec un lien de participation dans le montant net des principales rubriques des comptes annuels se décompose ainsi :

RELATIONS INTRAGROUPE

	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	3 061 959	2 774 750
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	464 703	418 915
Créances clients et comptes rattachés	1 019 071	767 823
Autres créances (Intégration fiscale)	28 144	29 968
Compte courant financier Groupe	1 549 747	1 557 703
Charges constatées d'avance	294	341
PASSIF	(1 432 608)	(1 375 306)
Avances et acomptes reçus sur commandes	(824 096)	(792 278)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(586 795)	(575 467)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	-	-
Autres dettes (Intégration fiscale)	(21 717)	(7 336)
Compte courant financier Groupe	-	(98)
Produits constatés d'avance	(88 429)	(67 138)
COMPTE DE RESULTAT FINANCIER :	66 455	41 237
Produits financiers de participation	11 765	10 256
Autres charges et produits financiers	(124)	(456)
Intérêts financiers assimilés nets	54 814	46 437

NOTE 15 : Engagements hors bilan

NOTE 15.1. Engagements donnés

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	1 264 092	1 583 087
Cautions et garanties bancaires :	871 360	945 483
- Cautions/garanties de soumission (a)	2 651	3 060
- Cautions/garanties de bonne exécution (b)	175 580	213 469
- Cautions/garanties de restitution d'avances (c)	587 228	642 506
- Cautions de garanties	5 781	10 507
- Autres cautions bancaires (d)	100 120	75 941
Dédits sur engagements d'achats		
Engagements liés à des compensations avec pénalités libératoires	273 200	356 100
Engagements liés à des compensations SANS pénalités libératoires	5 200	8 900
Engagements irrévocables de loyers	114 332	140 502
Autres engagements donnés	-	132 102

- (a) Dans le cadre de son activité, Thales LAS France SAS répond régulièrement à des appels d'offres. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et d'obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission.
- (b) Pour financer l'exécution du contrat, Thales LAS France SAS perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, la société peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances.
- (c) De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, Thales LAS France SAS s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.
- (d) Montants constitués d'engagements individuellement non significatifs.

Dans le cadre de son activité, et pour l'ACCS LOC1 et l'ACCS TMD1, Thales LAS France SAS s'est portée garante de l'exécution des contrats conclus par la Société Thales Raytheon System Air and Missile Defense Command and control SAS, de manière conjointe et solidaire avec le partenaire de Thales dans cette société.

NOTE 15.2. Engagements reçus

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS	4 316	5 009
Avals et cautions bancaires	-	693
Contre garanties reçues (a)	218	218
Abandon de créance 2MB (b)	4 098	4 098

(a) La contre garantie reçue correspond à l'engagement suivant :

- contre garanties bancaires en faveur de Thales LAS France SAS au titre de bonne exécution et de restitution d'avances dans le cadre du contrat Soudan à hauteur de 218 K€

(b) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

NOTE 16 : Couvertures de change

NOTE 16.1. Principe comptable

Afin de couvrir l'exposition au risque de change induite par ses engagements commerciaux en devises, la société utilise des dérivés, dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec la société Thales SA. Les instruments de couverture accordés par Thales SA correspondent principalement à des achats et/ ou ventes à terme de devises. Des options de change peuvent également être utilisées. Les swaps de change permettent d'ajuster les échéances des flux entre instruments dérivés et éléments couverts.

Le résultat de ces dérivés, basé sur le cours comptant, est comptabilisé symétriquement à l'élément couvert, dans le même poste du compte de résultat. Lorsque la maturité des dérivés n'est pas alignée avec le calendrier des flux couverts, les résultats réalisés sur les dérivés, basés sur le cours comptant, sont stockés dans un compte d'attente au bilan, et recyclés symétriquement au risque couvert.

Au bilan, les écarts de conversion générés par la revalorisation des dérivés en couverture sont constatés symétriquement aux écarts de conversion nés de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture.

Dans le cadre d'une relation de couverture, les pertes de change latentes sur les créances / dettes et dérivés ne font pas l'objet d'une provision pour perte de change.

Le report/déport, ainsi que les primes des options de change en couverture, constituent un coût de portage étalé en résultat financier sur la durée de l'instrument dérivé.

Les créances et dettes en devises liées à des opérations commerciales non couvertes par un instrument dérivé de change sont revalorisées au cours de clôture. Les pertes latentes correspondantes font l'objet d'une provision pour perte de change.

La société ne détient pas de dérivés en position ouverte isolée, à l'exception d'options de change adossées le cas échéant à des sous-jacents non éligibles à la comptabilité de couverture. Les options de change ainsi souscrites auprès de Thales SA, dans le cadre de la convention de trésorerie, sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur à la clôture, en contrepartie d'un compte d'attente également au bilan. Les pertes latentes qui en résultent font l'objet d'une provision pour perte de change. Les gains latents ne sont pas reconnus en résultat.

NOTE 16.2. Couvertures de change

Thales LAS France SAS a souscrit auprès de Thales société mère des garanties destinées à limiter les variations de change au titre des contrats commerciaux.

L'encours au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Instruments dérivés de change	31/12/2024						
	SEK	CAD	BRL	USD	JPY	AUTRES	Total Juste valeur
<i>Les montants nominaux sont convertis en euros au cours de clôture</i>							
Couverture d'engagements commerciaux en devises	23 101	3 680	(21 053)	(14 337)	(5 122)	(9 453)	(23 183)
Couvertures export							
Ventes à terme de devises	-	(669)	-	(93 281)	(6 326)	(27 704)	(127 979)
Non Delivery Forward (NDF)	-	-	(25 969)	-	-	(3 264)	(29 232)
Couvertures import							
Achats à terme de devises	23 101	4 349	-	78 944	1 204	21 341	128 939
Non Delivery Forward (NDF)	-	-	4 916	-	-	173	5 089

NOTE 17 : Effectif actif fin de période

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié		
> Ouvriers	254	340
> ETAM (a)	1 233	1 119
> Ingénieurs et cadres	5 883	5 522
Total	7 370	6 981

(a) Employés, Techniciens et Agents de maîtrise

NOTE 18 : Participation des salariés

La société Thales LAS France SAS a dégagé au titre de l'exercice 2024 un résultat fiscal lui permettant de dégager un montant de participation de 34 578K€ selon l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Un accord de mutualisation de la participation groupe a été signé le 23 décembre 2004 applicable dès 2005.

NOTE 19 : Evénements postérieurs à la clôture

La société a été notifiée d'un contrôle le 31/01/2025 de la DRIETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) sur les délais de paiement interentreprises au titre de l'exercice 2024.

NOTE 20 : Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence et ne sont pas rémunérés par la société en tant que membre du Conseil.

L'information relative aux rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

NOTE 21 : Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni ; cette information étant incluse dans les annexes aux comptes consolidés du groupe Thales.

NOTE 22 : Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

En juin 2024, plusieurs perquisitions ont eu lieu sur divers sites du Groupe dont à Thales LAS France SAS ainsi qu'aux Pays Bas et en Espagne, dans le cadre de deux enquêtes préliminaires ouvertes par le Parquet National Financier (PNF). En novembre 2024, le PNF et le Serious Fraud Office (SFO) au Royaume-Uni ont ouvert une enquête concernant quatre entités du Groupe en France dont Thales LAS France SAS et également au Royaume-Uni, dans le cadre de l'exécution d'un contrat en Asie.

Thales conteste les allégations portées à sa connaissance et coopère pleinement avec les autorités judiciaires. Les conclusions de ces procédures ne sont toutefois pas connues à date, en ce compris les éventuelles conséquences financières qui en résulteraient.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont la Société est menacée, et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.